



licenciement pour faute grave et/ou lourde

Par **shaina 80**, le **28/12/2011** à **19:50**

Bonjour , je suis actuellement en plein licenciement le 14 decembre 2011 mon employeur m'a remis en main propre une lettre avancée d'un éventuelle licenciement .

Je n'ai pas reçu de lettre recommandée depuis, je suis sans nouvelle.

Je voudrais donc savoir deux choses:

- Quelles sont mes droit face à d'éventuelle complication?
- Que faut -il pour licencier pour faute grave

Merci

Par **P.M.**, le **28/12/2011** à **20:35**

Bonjour,

Il faudrait savoir si en fait la lettre du 14 décembre 2011 n'était pas une convocation à un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement et si par ailleurs vous continuez à travailler ou s'il y a eu par la même lettre une mise à pied conservatoire...

Par **Paul PERUISSET**, le **28/12/2011** à **20:37**

Bonjour,

Je suppose que la lettre dont vous faites mention est une convocation à un entretien préalable à un éventuel licenciement, ou un courrier de mise à pied à titre conservatoire dans l'attente d'une sanction (licenciement pour faute grave).

Le seul droit que vous aurez sera de vous justifier des faits que l'on vous reprochera.

Le licenciement pour faute grave est celui qui rend impossible le maintien du salarié dans l'entreprise même durant la procédure.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

PS: message croisé avec le précédent.